

Les 3 modes de financement du PSOC

1. Mission globale:

- Financement récurrent
- **Pour l'infrastructure de base** (local, administration, secrétariat, communications, équipements)
- **Pour l'accomplissement de la mission** (salaires, activités, concertation, représentation, mobilisation, vie associative)

2. Entente pour activités spécifiques

- Financement récurrent *en général*
- **Pour une ou des activités précises** (définies dans un contrat)
- % de frais de gestion / coordination / concertation (ex: 10%)

**Ne pas confondre
avec les ententes
de service (108) qui
ne sont pas dans le
PSOC!**

3. Financement par projet Ponctuel

Actuellement, le Ministère nous dit que les groupes qui ne respecteraient pas les 8 critères de l'ACA n'auraient plus accès au financement à la mission globale. Ils pourraient toutefois avoir accès aux 2 autres modes de financement du PSOC (entente pour activités spécifiques et projet). On nous dit que des coupures de financement ne sont pas envisagées.

La diapositive suivante expose différents scénarios possibles pour les groupes qui ne seraient plus admissibles au financement à la mission.

En rouge : les scénarios les moins probables selon le MSSS.

En vert : les scénarios envisagés par le MSSS.

Les scénarios vous sont présentés à titre indicatif seulement.

